

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
REGION									
Conseil Régional Ile de France	Toute nature	opérateurs publics, associatifs ou privés	aménagements visant à améliorer l'accessibilité des équipements touristiques	40% de la dépense			le montant de la subvention ne peut dépasser 100 000€ par bénéficiaire sur une période d 3 ans (règles des minimis)	* Travaux de mise aux normes obligatoires au regard de la réglementation en vigueur, Acquisition du premier équipement, * Aménagements non obligatoires au regard des textes en vigueur mais permettant d'améliorer sensiblement le confort et l'accueil des personnes handicapées ainsi que les aménagements et la création d'itinéraires spécifiques, * Etudes à caractère opérationnel liées à ces différents aménagements.	Région Ile de France Sous-direction culture, tourisme, sport, loisirs 115 rue du Bac 75007 Paris Tel : 01 53 85 56 06 Site : www.iledefrance.fr
HAUTS DE SEINE									
Conseil Général 92	Toute nature	opérateurs publics, associatifs ou privés	aménagements visant à améliorer l'accessibilité des équipements touristiques	10% de la dépense			Le montant des subventions ne peut dépasser 15.000 € par projet.		Gaëlle Hervé Comité du Tourisme des Hauts-de-Seine 8 place de La Défense 92974 Paris La Défense Cedex Tel : 01 46 93 92 98 Email : gherve@tourisme-hautsdeSeine.com
SEINE ET MARNE									
Conseil Général 77	Tout équipement touristique	Tout équipement touristique	Travaux de mise en accessibilité Aide à la location de la plaque du Label Tourisme et Handicap	10% Prise en charge à 50% de la location de la plaque du Lale Tourisme et Handicap			10 000 €		Comité Départemental du Tourisme Mme Catherine Boussi-Astier Téléphone : 01 60 39 60 39

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
ESSONNE									
Conseil Général 91	Hébergements Clévacances	Hébergements Clévacances	Attribution d'une bonification de subvention de 3050 € dans le cadre de la création ou rénovation d'un hébergement de tourisme labellisé Clévacances prenant en compte l'accessibilité aux personnes handicapées.	Bonification de 3050 €				Attribution d'une bonification de subvention de 3050 € dans le cadre de la création ou rénovation d'un hébergement de tourisme labellisé Clévacances prenant en compte l'accessibilité aux personnes handicapées.	Comité Départemental du Tourisme M. Jean-Marc Auriac Téléphone : 01 64 97 36 92
VAL DE MARNE									
Il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique pour les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées.									